



Achat de billet d'avion sur site internet

Par **kefran74**, le **29/01/2008** à **10:44**

Bonjour,

j'ai acheté en ligne un billet d'avion pour 2 personnes à la compagnie Varig, basée au Brésil au mois d'Octobre. Cette compagnie a prélevé la somme correspondante, de 2000 euros, sur mon compte en banque le lendemain.

Deux mois plus tard, par "erreur" un billet similaire est émis, et cette même somme est prélevée de mon compte une seconde fois....

Je contate Varig par téléphone, annule ce billet, mais la vendeuse en ligne m'indique que la seule façon de se faire rembourser est d'écrire un email à une adresse prévue à cet effet.

J'écris donc un courriel à cette adresse, mais aucune réponse à part une réponse automatique demandant les détails du billet. depuis 45 jours...

Quelle durée légale dois je attendre sans rien faire?
A qui puis je ensuite porter plainte?

d'avance merci.

Franck

Par **Jurigaby**, le **29/01/2008** à **13:31**

Bonjour.

Il n'y a pas de délai légal.

On ne peut pas à proprement parler porter plainte. Il vous faut engager une action en justice devant le juge de proximité.